Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 25/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

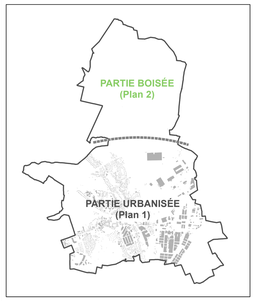
ARQUES (Partie Boisée)

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres



Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER, le
6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 / 218 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation

CLAIRMARAIS
CLAIRMARAIS
FORÊT DE CLAIRMARAIS
RENESCURE
CLAIRMARAIS
SAINT-OMER
CAMPAGNE-LÈS-WARDRECQUES
Route forestière de Fort Rouge
Route forestière du Chêne
Route forestière du Vieil Arquèves
Route forestière de Fort Rouge
Route forestière du Fort Vert
Route forestière de la Croix Blanche
Chemin de la Croisée
Chemin de la Brille
Chemin du Bosquet
Chemin des Sentes de Bur
Chemin rural de la Petite Pâture
Chemin rural de la Grande Pâture
Chemin rural de Petit Pâture
Chemin de la Sablière
Chemin de la Croix Blanche
Rue Jean Moulin
Rue Pierre Brossolette
Rue du Vieux Four
Rue Jean Jaurès
Rue Paul Bert
Rue Paul Doumer
Rue Jules Ferry
Rue Victor Hugo
Rue Gambetta
Rue Jean Mermoz
Rue Antoine de Saint-Exupéry
Rue Marcel Pagnol
Rue Jean Monnet
Rue Jean Bart
Rue Jean Rostand
Rue Jean Perrin
Rue Jean Macé
Rue Jean Zay
Rue Jean Giraudoux
Rue Jean Racine
Rue Jean Lurçat
Rue Jean Cocteau
Rue Jean Bouin
Rue Jean Baptiste Lebas
Rue Jean Baptiste Clément
Rue Jean Baptiste Carpeaux
Rue Jean Baptiste Camille Corot
Rue Jean Baptiste Bienaimé Lamarck
Rue Jean Baptiste Bienaimé Lamarck
Rue Jean Baptiste Bienaimé Lamarck

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 25/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

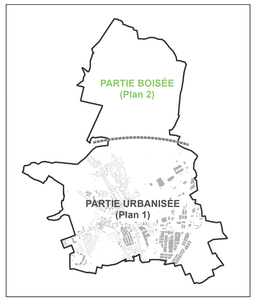
ARQUES (Partie Urbanisée)

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres



Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER LE - 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

450 / 218 Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

450 Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 25/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECQUES

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER, le - 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 / 215 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation


MUNCQ-NIEURLET
ÉPERLECQUES
NORDAUSQUES
NORT-LEULINGHEM
ÉPERLECQUES
Rue Saint-Gilles
Rue Saint-Gilles
Rue de la Chapelle
Rue de la Chapelle
Rue de la Chapelle
Rue de la Chapelle
Rue d'Helfaut
Rue de la Chapelle
Rue de la Chapelle
Rue de la Chapelle
Rue de la Chapelle

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 25/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

BLENDECQUES

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

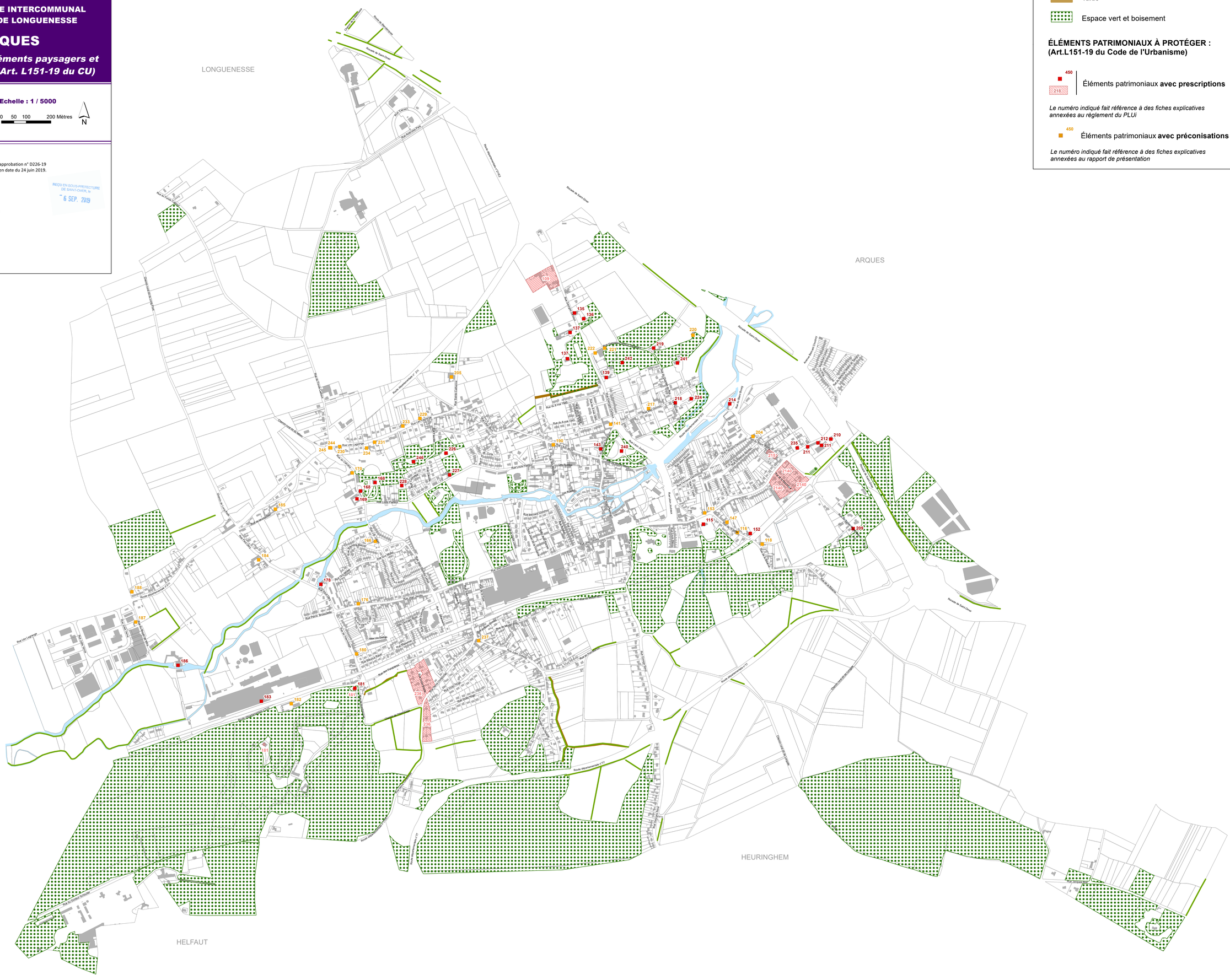
N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER, le 6 SEP. 2019



ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Talus
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au réglement du PLUi

- Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme

Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 25/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

CAMPAGNE-LÈS-WARDRECQUES

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER le - 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme

Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 25/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

CLAIRMARAIS

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER
6 SEP. 2019



ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Cône de vue
- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme

Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 25/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

ÉPERLECQUES

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D236-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
Reçu le 06 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Talus
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

450 / 218 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

450 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme

Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 25/06/2019

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER, le - 6 SEP. 2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

HALLINES

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Fascine
- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 / 218 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme

Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

HELFAUT

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER, le 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

450 / 218 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

450 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

HOULLE

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

PRÉFET EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER
6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Haie ou alignement d'arbres
- Talus
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 / 219 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation


EPERLECQUES
WATTEN
SERQUES
EPERLECQUES
MOULLE
MOULLE
MENTQUE-NORTBÉCOURT
Rue de Watten
Rue de Serques
Rue du Moulin
Rue de la Fontaine
Rue des Prés
Rue du Pont
Rue de la Chapelle
Rue de la Mairie
Rue de l'Eglise
Rue du Calvaire
Rue du Château
Rue du Bois
Rue de la Forêt
Rue de la Vallée
Rue des Peupliers
Rue des Tilleuls
Rue des Jardins
Rue des Fleurs
Rue des Champs
Rue des Vergers
Rue des Pommiers
Rue des Cerisiers
Rue des Noisetiers
Rue des Noyers
Rue des Châtaigniers
Rue des Hêtres
Rue des Chênes
Rue des Ormes
Rue des Frênes
Rue des Saules
Rue des Peupliers
Rue des Trembles
Rue des Bouleaux
Rue des Sapins
Rue des Epicéas
Rue des Mélèzes
Rue des Cèdres
Rue des Pins
Rue des Genévriers
Rue des Buissons
Rue des Haies
Rue des Talus
Rue des Fossés
Rue des Ruisseaux
Rue des Rivières
Rue des Lacs
Rue des Etangs
Rue des Mares
Rue des Sources
Rue des Puits
Rue des Fontaines
Rue des Abreuvoirs
Rue des Lavoirs
Rue des Moulins
Rue des Ponts
Rue des Passerelles
Rue des Gués
Rue des Barrages
Rue des Digues
Rue des Canaux
Rue des Ecluses
Rue des Vannes
Rue des Déversoirs
Rue des Trop-pleins
Rue des Siphons
Rue des Aqueducs
Rue des Viaducs
Rue des Tunnels
Rue des Ponts-canaux
Rue des Ponts-rails
Rue des Ponts-routes
Rue des Ponts-piétons
Rue des Ponts-cyclables
Rue des Ponts-mixtes
Rue des Ponts-suspendus
Rue des Ponts-levis
Rue des Ponts-tournants
Rue des Ponts-basculants
Rue des Ponts-transbordeurs
Rue des Ponts-roulants
Rue des Ponts-portiques
Rue des Ponts-arcs
Rue des Ponts-voûtes
Rue des Ponts-dalles
Rue des Ponts-poutres
Rue des Ponts-treillis
Rue des Ponts-haubanés
Rue des Ponts-suspendus
Rue des Ponts-levis
Rue des Ponts-tournants
Rue des Ponts-basculants
Rue des Ponts-transbordeurs
Rue des Ponts-roulants
Rue des Ponts-portiques
Rue des Ponts-arcs
Rue des Ponts-voûtes
Rue des Ponts-dalles
Rue des Ponts-poutres
Rue des Ponts-treillis
Rue des Ponts-haubanés
289
271
272
273
288
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme

Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

LONGUENESSE

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER, le - 6 SEP. 2019

SAINT-MARTIN LEZ-TATINGHEM

SAINT-OMER

ARQUES

WISQUES

BLENDECQUES

WIZERNES

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Talus
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 / 218 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au réglement du PLUi

- 450 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

MENTQUE-NORTBÉCOURT

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER le - 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Haie ou alignement d'arbres

Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

450 Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

450 Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation

NORT-LEULINGHEM
ÉPERLECQUES
HOULLE
MORINGHEM
TOURNEHEM-SUR-LA-HEM
MORINGHEM
ACQUIN-WESTBÉCOURT

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 26/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

MORINGHEM

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER LE 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Diguette
- Talus
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation

HOULLE
MOULLE
MENTQUE-NORTBÉCOURT
SERQUES
ZUDAUSQUES
BOISDINGHEM
QUELMES

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

MOULLE

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER, le 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupements d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Talus
- Espace vert et boisement

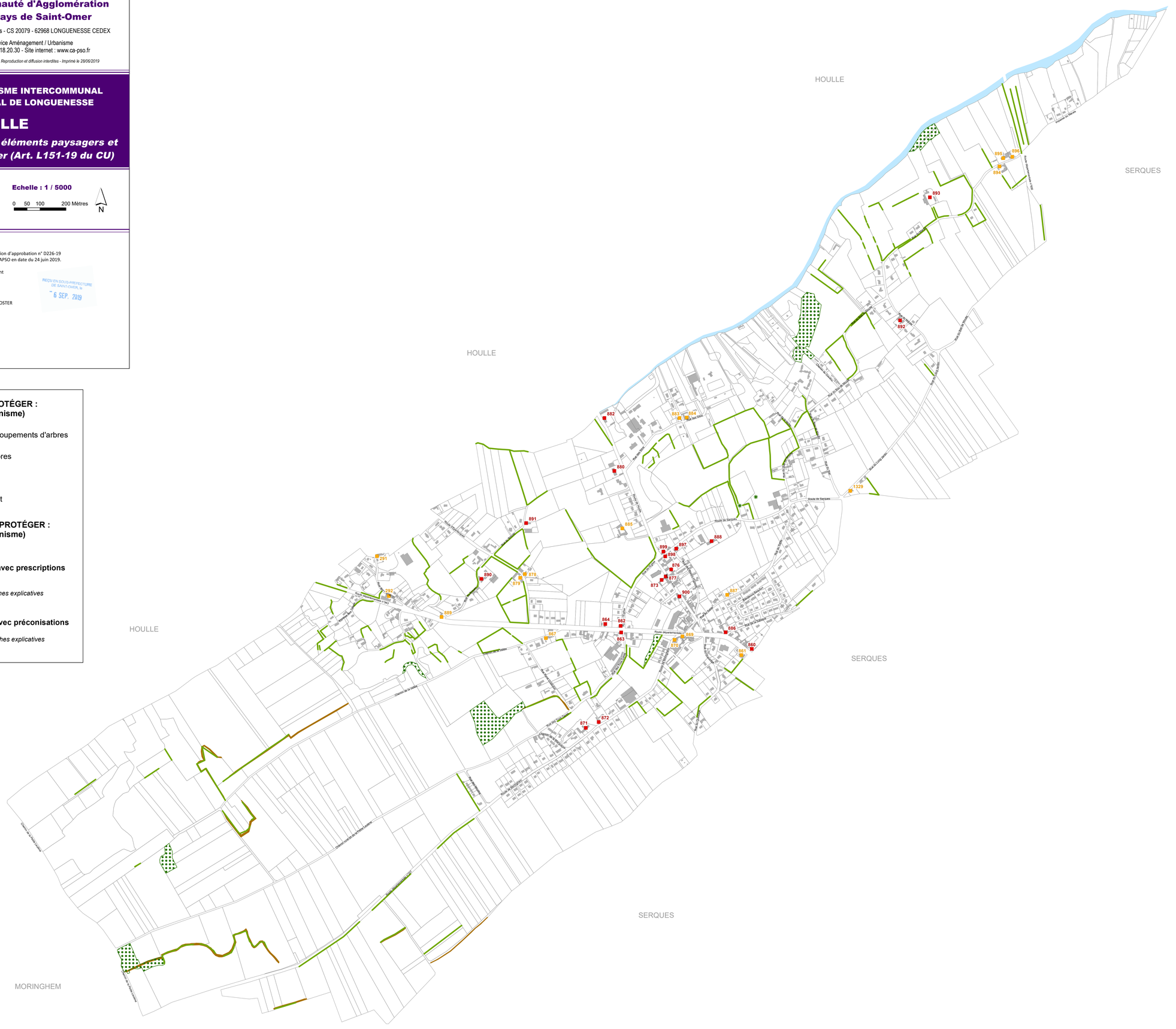
ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

NORDAUSQUES

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER le 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Haie ou alignement d'arbres
- Fascine
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme

Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 26/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

NORT-LEULINGHEM

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PREFECTURE DE SAINT-OMER, le 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

RACQUINGHEM

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER le 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Haie ou alignement d'arbres

Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

450 / 218 Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

450 Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 03/03/2025

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

SAINT-OMER

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 26/12/2023

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Approbation du PSMV

Vu l'approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Omer en date du 26 décembre 2023

Le Président

Joel DUQUENOY

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation

SERQUES
SAINT-MOMELIN
NIEURLET
SALPERWICK
CLAIRMARAIS
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
LONGUENESSE
ARQUES

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Omer

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

SALPERWICK

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER le 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement
- Talus

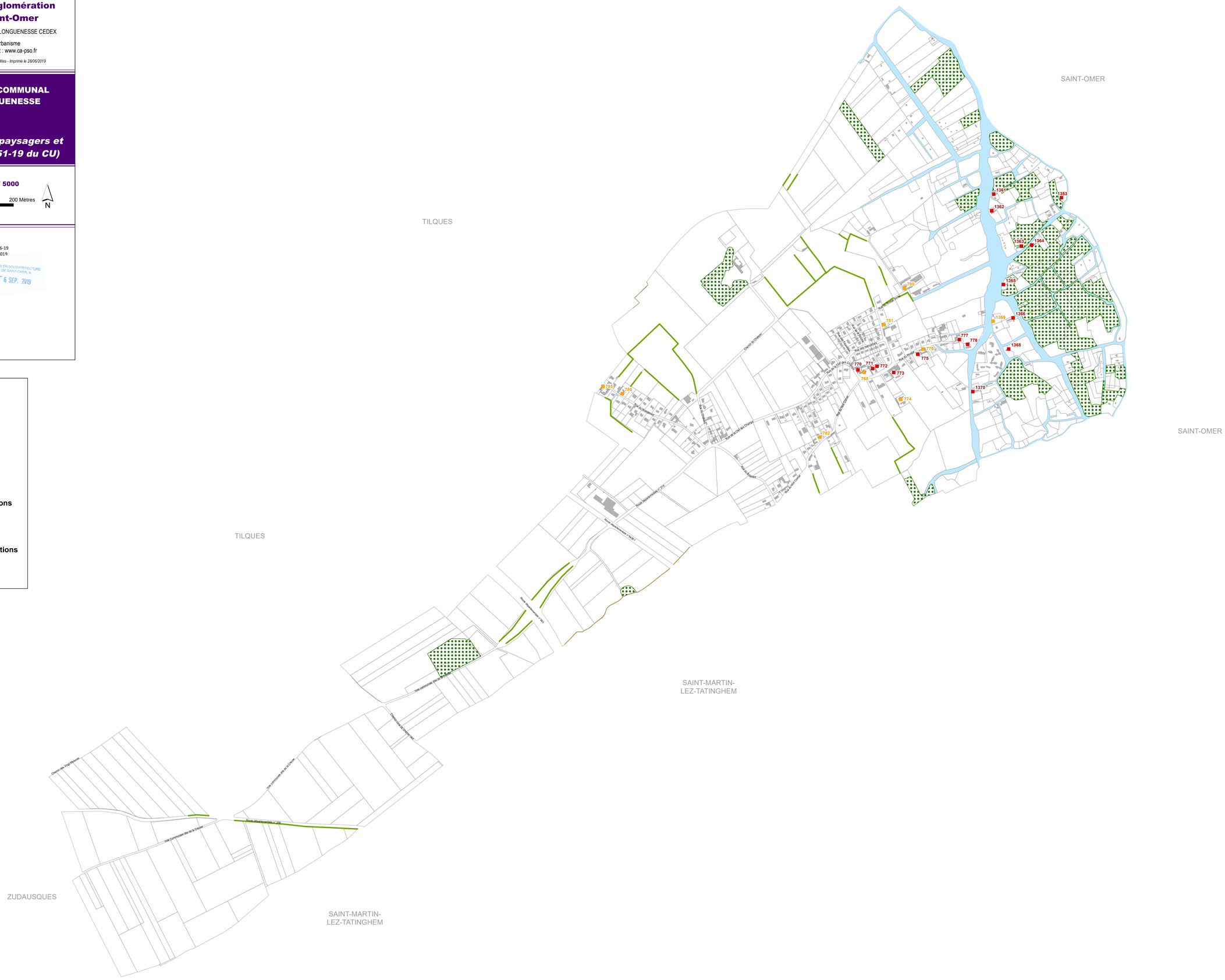
ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation


SAINT-OMER
TILQUES
SAINT-OMER
TILQUES
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
ZUDAUSQUES
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
Route départementale n°943
Route départementale n°943
Route départementale n°214
Route départementale n°943
Chemin de Tilques
Rue de la Croix
Rue de la Croix
Rue de la Croix

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

SERQUES

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER le 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement
- Talus

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 / 218 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 650 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation


HOULLE
MOULLE
SAINT-MOMELIN
SAINT-OMER
TILQUES
MORINGHEM
Route de Moulle
Rue de Houlle
Rue de Saint-Momelin
Rue de Tilques
Rue de Moringhem
Rue de Pihem
Rue de Fléchin
Chemin de Clairmarais
Chemin de Houlle à Tilques
Chemin de Moulle à Tilques
Chemin de Moringhem à Tilques
Rue de Saint-Omer à Tilques
Rue de Saint-Momelin à Houlle
Rue de Saint-Omer à Houlle
Rue de Moringhem à Tilques
Rue de Moulle à Tilques
Rue de Moulle à Houlle
Rue de Houlle à Moulle
Rue de Houlle à Tilques
Rue de Houlle à Saint-Momelin
Rue de Houlle à Saint-Omer
Rue de Houlle à Moringhem
Rue de Houlle à Pihem
Rue de Houlle à Fléchin
Rue de Houlle à Clairmarais
Rue de Houl

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

PRIS EN ENREGISTREMENT DE MAINTENON le 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement
- Talus

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 / 216 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au réglement du PLUi

- 450 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

TILQUES

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER, le 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 460 / 218 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 460 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

TOURNEHEM-SUR-LA-HEM

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
- 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Fascine
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

ZUTKERQUE
LOUCHES
ZOUAFQUES
CLERQUES
NORDAUSQUES
BONNINGUES-LÈS-ARDRES
NORT-LEULINGHEM
MENTQUE-NORTBÉCOURT
QUERCAMPS

FORÊT DE TOURNEHEM

1286 1315 1316 1317 1318 1322 1323 1324 1326 1327 1328

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

WARDRECQUES

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER LE - 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 / 215 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation


CAMPAGNE-LÈS-WARDRECQUES
RENESCURE
CAMPAGNE-LÈS-WARDRECQUES
RACQUINGHEM
HEURINGHEM
Rue Putter
Rue de Lisbourg
Rue du Calvaire
Route départementale n° 943
Route départementale n° 208
Rue de Renescure
Rue de Racquinghem
Rue de Campagne
Rue de Heuringhem
Rue de Wardrecques
Rue du Moulin
Rue d'Enfer
Rue de la Mairie
Rue de la Fontaine
Rue de la Chapelle
Rue de la Forge
Rue de la Ferme
Rue du Bois
Rue du Marais
Rue du Pont
Rue du Stade
Rue du Cimetière
Rue du Château
Rue du Parc
Rue du Verger
Rue du Jardin
Rue du Lavoir
Rue du Presbytère
Rue du Tilleul
Rue du Chêne
Rue du Hêtre
Rue du Peuplier
Rue du Saule
Rue du Bouleau
Rue du Sapin
Rue du Pin
Rue du Cèdre
Rue du Platane
Rue du Noyer
Rue du Pommier
Rue du Poirier
Rue du Cerisier
Rue du Prunier
Rue du Figuier
Rue du Châtaignier
Rue du Noisetier
Rue du Framboisier
Rue du Groseillier
Rue du Cassissier
Rue du Mûrier
Rue du Houblon
Rue du Blé
Rue du Maïs
Rue du Colza
Rue du Tournesol
Rue du Soja
Rue du Lin
Rue du Chanvre
Rue du Coton
Rue du Sisal
Rue du Jute
Rue du Kapok
Rue du Bambou
Rue du Rotin
Rue du Liège
Rue du Caoutchouc
Rue du Latex
Rue du Gutta-percha
Rue du Balata
Rue du Chicle
Rue du Copal
Rue du Benjoin
Rue du Storax
Rue du Baume
Rue du Myrrhe
Rue de l'Encens
Rue de la Gomme
Rue de la Résine
Rue de la Térébenthine
Rue de la Colophane
Rue de l'Essence
Rue de l'Huile
Rue de la Cire
Rue du Suif
Rue du Saindoux
Rue du Lard
Rue du Jambon
Rue du Saucisson
Rue du Boudin
Rue du Pâté
Rue du Foie gras
Rue du Confit
Rue du Rillettes
Rue du Rillons
Rue du Andouille
Rue du Andouillette
Rue du Tripes
Rue du Pieds de cochon
Rue du Oreilles de cochon
Rue du Queue de cochon
Rue du Groin
Rue du Hure
Rue du Museau
Rue du Joue
Rue du Langue
Rue du Cervelle
Rue du Ris de veau
Rue du Rognon
Rue du Foie
Rue du Cœur
Rue du Poumon
Rue du Estomac
Rue du Intestin
Rue du Boyau
Rue du Vessie
Rue du Os
Rue du Moelle
Rue du Cartilage
Rue du Tendon
Rue du Nerf
Rue du Veine
Rue du Artère
Rue du Capillaire
Rue du Globule rouge
Rue du Globule blanc
Rue du Plaquette
Rue du Plasma
Rue du Sérum
Rue du Lymphe
Rue du Chyle
Rue du Urine
Rue du Sueur
Rue du Larme
Rue du Salive
Rue du Mucus
Rue du Pus
Rue du Sang
Rue du Hémoglobine
Rue du Fer
Rue du Cuivre
Rue du Zinc
Rue du Plomb
Rue du Étain
Rue du Or
Rue du Argent
Rue du Platine
Rue du Mercure
Rue du Aluminium
Rue du Magnésium
Rue du Sodium
Rue du Potassium
Rue du Calcium
Rue du Strontium
Rue du Baryum
Rue du Radium
Rue du Uranium
Rue du Plutonium
Rue du Neptunium
Rue du Américium
Rue du Curium
Rue du Berkélium
Rue du Californium
Rue du Einsteinium
Rue du Fermium
Rue du Mendélévium
Rue du Nobélium
Rue du Lawrencium
Rue du Rutherfordium
Rue du Dubnium
Rue du Seaborgium
Rue du Bohrium
Rue du Hassium
Rue du Meitnérium
Rue du Darmstadtium
Rue du Roentgenium
Rue du Copernicium
Rue du Nihonium
Rue du Flérovium
Rue du Moscovium
Rue du Livermorium
Rue du Tennessine
Rue du Oganesson
Rue du Ununennium
Rue du Unbinilium
Rue du Unbiunium
Rue du Unbibium
Rue du Unbitrium
Rue du Unbiquadium
Rue du Unbipentium
Rue du Unbihexium
Rue du Unbiseptium
Rue du Unbioctium
Rue du Unbiennium
Rue du Unbiunnilium
Rue du Unbiunbium
Rue du Unbibinilium
Rue du Unbitrinilium
Rue du Unbiquadinilium
Rue du Unbipentinilium
Rue du Unbihexinilium
Rue du Unbiseptinilium
Rue du Unbioctinilium
Rue du Unbienninilium
Rue du Unbiunbiunium
Rue du Unbibibium
Rue du Unbitribium
Rue du Unbiquadibium
Rue du Unbipentibium
Rue du Unbihexibium
Rue du Unbiseptibium
Rue du Unbioctibium
Rue du Unbienbium
Rue du Unbiunbitrium
Rue du Unbibibitrium
Rue du Unbitribitrium
Rue du Unbiquadibitrium
Rue du Unbipentibitrium
Rue du Unbihexibitrium
Rue du Unbiseptibitrium
Rue du Unbioctibitrium
Rue du Unbienbitrium
Rue du Unbiunbiquadium
Rue du Unbibibiquadium
Rue du Unbitribiquadium
Rue du Unbiquadibiquadium
Rue du Unbipentibiquadium
Rue du Unbihexibiquadium
Rue du Unbiseptibiquadium
Rue du Unbioctibiquadium
Rue du Unbienbiquadium
Rue du Unbiunbipentium
Rue du Unbibibipentium
Rue du Unbitribipentium
Rue du Unbiquadibipentium
Rue du Unbipentibipentium
Rue du Unbihexibipentium
Rue du Unbiseptibipentium
Rue du Unbioctibipentium
Rue du Unbienbipentium
Rue du Unbiunbihexium
Rue du Unbibibihexium
Rue du Unbitribihexium
Rue du Unbiquadibihexium
Rue du Unbipentibihexium
Rue du Unbihexibihexium
Rue du Unbiseptibihexium
Rue du Unbioctibihexium
Rue du Unbienbihexium
Rue du Unbiunbiseptium
Rue du Unbibibiseptium
Rue du Unbitribiseptium
Rue du Unbiquadibiseptium
Rue du Unbipentibiseptium
Rue du Unbihexibiseptium
Rue du Unbiseptibiseptium
Rue du Unbioctibiseptium
Rue du Unbienbiseptium
Rue du Unbiunbioctium
Rue du Unbibibioctium
Rue du Unbitribioctium
Rue du Unbiquadibioctium
Rue du Unbipentibioctium
Rue du Unbihexibioctium
Rue du Unbiseptibioctium
Rue du Unbioctibioctium
Rue du Unbienbioctium
Rue du Unbiunbienium
Rue du Unbibibienium
Rue du Unbitribienium
Rue du Unbiquadibienium
Rue du Unbipentibienium
Rue du Unbihexibienium
Rue du Unbiseptibienium
Rue du Unbioctibienium
Rue du Unbienbienium
Rue du Trinilunilium
Rue du Trinilbiium
Rue du Trinilbitrium
Rue du Trinilbiquadium
Rue du Trinilbipentium
Rue du Trinilbihexium
Rue du Trinilbiseptium
Rue du Trinilbioctium
Rue du Trinilbienium
Rue du Trinilquadium
Rue du Trinilpentium
Rue du Trinilhexium
Rue du Trinilseptium
Rue du Triniloctium
Rue du Trinilennium
Rue du Quadnilium
Rue du Quadbiium
Rue du Quadbitrium
Rue du Quadbiquadium
Rue du Quadbipentium
Rue du Quadbihexium
Rue du Quadbiseptium
Rue du Quadbioctium
Rue du Quadbienium
Rue du Quadquadium
Rue du Quadpentium
Rue du Quadhexium
Rue du Quadseptium
Rue du Quadoctium
Rue du Quadennium
Rue du Pentnilium
Rue du Pentbiium
Rue du Pentbitrium
Rue du Pentbiquadium
Rue du Pentbipentium
Rue du Pentbihexium
Rue du Pentbiseptium
Rue du Pentbioctium
Rue du Pentbienium
Rue du Pentquadium
Rue du Pentpentium
Rue du Penthexium
Rue du Pentseptium
Rue du Pentoctium
Rue du Pentennium
Rue du Hexnilium
Rue du Hexbiium
Rue du Hexbitrium
Rue du Hexbiquadium
Rue du Hexbipentium
Rue du Hexbihexium
Rue du Hexbiseptium
Rue du Hexbioctium
Rue du Hexbienium
Rue du Hexquadium
Rue du Hexpentium
Rue du Hexhexium
Rue du Hexseptium
Rue du Hexoctium
Rue du Hexennium
Rue du Septnilium
Rue du Septbiium
Rue du Septbitrium
Rue du Septbiquadium
Rue du Septbipentium
Rue du Septbihexium
Rue du Septbiseptium
Rue du Septbioctium
Rue du Septbienium
Rue du Septquadium
Rue du Septpentium
Rue du Septhexium
Rue du Septseptium
Rue du Septoctium
Rue du Septennium
Rue du Octnilium
Rue du Octbiium
Rue du Octbitrium
Rue du Octbiquadium
Rue du Octbipentium
Rue du Octbihexium
Rue du Octbiseptium
Rue du Octbioctium
Rue du Octbienium
Rue du Octquadium
Rue du Octpentium
Rue du Octhexium
Rue du Octseptium
Rue du Octoctium
Rue du Octennium
Rue du Ennilium
Rue du Enbiium
Rue du Enbitrium
Rue du Enbiquadium
Rue du Enbipentium
Rue du Enbihexium
Rue du Enbiseptium
Rue du Enbioctium
Rue du Enbienium
Rue du Enquadium
Rue du Enpentium
Rue du Enhexium
Rue du Enseptium
Rue du Enoctium
Rue du Ennium
Rue du Unnilunilium
Rue du Unnilbiium
Rue du Unnilbitrium
Rue du Unnilbiquadium
Rue du Unnilbipentium
Rue du Unnilbihexium
Rue du Unnilbiseptium
Rue du Unnilbioctium
Rue du Unnilbienium
Rue du Unnilquadium
Rue du Unnilpentium
Rue du Unnilhexium
Rue du Unnilseptium
Rue du Unniloctium
Rue du Unnilennium
Rue du Unbiunium
Rue du Unbibiium
Rue du Unbitrium
Rue du Unbiquadium
Rue du Unbipentium
Rue du Unbihexium
Rue du Unbiseptium
Rue du Unbioctium
Rue du Unbienium
Rue du Unquadium
Rue du Unpentium
Rue du Unhexium
Rue du Unseptium
Rue du Unoctium
Rue du Unennium
Rue du Bilnilium
Rue du Bilbiium
Rue du Bilbitrium
Rue du Bilbiquadium
Rue du Bilbipentium
Rue du Bilbihexium
Rue du Bilbiseptium
Rue du Bilbioctium
Rue du Bilbienium
Rue du Bilquadium
Rue du Bilpentium
Rue du Bilhexium
Rue du Bilseptium
Rue du Biloctium
Rue du Bilennium
Rue du Bibiium
Rue du Bibitrium
Rue du Bibiquadium
Rue du Bibipentium
Rue du Bibihexium
Rue du Bibiseptium
Rue du Bibioctium
Rue du Bibienium
Rue du Bibibium
Rue du Bibitribium
Rue du Bibiquadibium
Rue du Bibipentibium
Rue du Bibihexibium
Rue du Bibiseptibium
Rue du Bibioctibium
Rue du Bibienbium
Rue du Bibiunbitrium
Rue du Bibibitrium
Rue du Bibitribitrium
Rue du Bibiquadibitrium
Rue du Bibipentibitrium
Rue du Bibihexibitrium
Rue du Bibiseptibitrium
Rue du Bibioctibitrium
Rue du Bibienbitrium
Rue du Bibiunbiquadium
Rue du Bibibiquadium
Rue du Bibitribiquadium
Rue du Bibiquadibiquadium
Rue du Bibipentibiquadium
Rue du Bibihexibiquadium
Rue du Bibiseptibiquadium
Rue du Bibioctibiquadium
Rue du Bibienbiquadium
Rue du Bibiunbipentium
Rue du Bibibipentium
Rue du Bibitribipentium
Rue du Bibiquadibipentium
Rue du Bibipentibipentium
Rue du Bibihexibipentium
Rue du Bibiseptibipentium
Rue du Bibioctibipentium
Rue du Bibienbipentium
Rue du Bibiunbihexium
Rue du Bibibihexium
Rue du Bibitribihexium
Rue du Bibiquadibihexium
Rue du Bibipentibihexium
Rue du Bibihexibihexium
Rue du Bibiseptibihexium
Rue du Bibioctibihexium
Rue du Bibienbihexium
Rue du Bibiunbiseptium
Rue du Bibibiseptium
Rue du Bibitribiseptium
Rue du Bibiquadibiseptium
Rue du Bibipentibiseptium
Rue du Bibihexibiseptium
Rue du Bibiseptibiseptium
Rue du Bibioctibiseptium
Rue du Bibienbiseptium
Rue du Bibiunbioctium
Rue du Bibibioctium
Rue du Bibitribioctium
Rue du Bibiquadibioctium
Rue du Bibipentibioctium
Rue du Bibihexibioctium
Rue du Bibiseptibioctium
Rue du Bibioctibioctium
Rue du Bibienbioctium
Rue du Bibiunbienium
Rue du Bibibienium
Rue du Bibitribienium
Rue du Bibiquadibienium
Rue du Bibipentibienium
Rue du Bibihexibienium
Rue du Bibiseptibienium
Rue du Bibioctibienium
Rue du Bibienbienium
Rue du Bitrinilium
Rue du Bitribiium
Rue du Bitribitrium
Rue du Bitribiquadium
Rue du Bitribipentium
Rue du Bitribihexium
Rue du Bitribiseptium
Rue du Bitribioctium
Rue du Bitribienium
Rue du Bitrinilium
Rue du Bitrinilium
Rue du Bitrinil

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

WIZERNES

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER LE - 6 SEP. 2019

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Haie ou alignement d'arbres
- Talus
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 / 215 — Éléments patrimoniaux **avec prescriptions**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

- 450 — Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme

Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

ZOUAFQUES

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000

0 50 100 200 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

RECU EN SOUS-PREFECTURE DE SAINT-OMER, le - 6 SEP. 2019



ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Fossé
- Haie ou alignement d'arbres
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- 450 Éléments patrimoniaux **avec préconisations**

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation